

**MAIRIE DE PUBLIER**  
*Haute-Savoie*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**L'an Deux Mille Quatorze** le vingt deux décembre à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER  
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie de PUBLIER,  
sous la présidence de Monsieur Gaston LACROIX, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Présents : 26

Votants : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2014

**Présents** : MM. Gaston LACROIX – Elisabeth GIGUELAY – Catherine VIOUD – Brigitte PERROT – Sophie MOREL – André LAPERROUSAZ – Joseph-Alexis BREUIL – Arnaud RUFFIN – Simone DAVID - Jean-Marc DAGAND – Annie DUTRUEL - Claude SIGWALT - Martine DORIOZ - Rose-Marie BLANC - Marie-Claire COURT - Alain PIOTON – Valérie KOEHL – Xavier DECONCHE - Françoise LHUILLIER - Michel GROBEL – Dominique DUFOURNET - Jean-Jacques CHATELLENAZ - Monique LANGROS – Robert BARATAY - Georges RUDYK - Dominique GIRAUD.

**Procurations** : Richard DUTRUEL à Gaston LACROIX - Alain DECURNINGE à Alain PIOTON - Éric DAVID à André LAPERROUSAZ ;

**Secrétaire de séance** : Annie DUTRUEL.

**OBJET** : MOTION CONTRE LA PRATIQUE DU JET SKI SUR LE LAC LEMAN.

**DELIBERATION N° 2014/232**

**Le Conseil Municipal de Publier :**

- Décide de porter les inquiétudes des concitoyens quant à une autorisation éventuelle du jet ski sur le Léman dans le cadre de la révision du Règlement Particulier de Police (RPP) de la navigation sur le lac Léman.
- Estime qu'une conciliation harmonieuse entre les diverses activités professionnelles et de loisirs ainsi que la préservation des milieux naturels, d'une part, et la pratique du jet-ski d'autre part, sont impossibles.

A la vue des impacts importants :

- Nuisances et risques pour les usagers (bruits intenses, risques d'accidents avec les baigneurs, les pêcheurs amateurs et professionnels, les navigateurs : plaisanciers, avirons, kayaks, canoës, voile,...)
- Impact sur l'ensemble de la flore et la faune du Lac et du Littoral, en particulier sur les poissons et les oiseaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 27 POUR et 2 ABSTENTIONS (G. RUDYK – D. GIRAUD)**

**APPROUVE** la motion défavorable à la pratique du jet-ski sur le Lac Léman présentée par le Collectif d'Associations « Le Léman sans jet-ski ».

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de ne pas autoriser la pratique du jet-ski et de protéger le Lac Léman, ses usagers et son environnement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire de Publier,  
Gaston LACROIX



Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en Sous-Préfecture le : 24/12/14  
Notifié ou publié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir,  
devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage  
et de sa réception par le Représentant de l'Etat*